

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

Avis d'enquête publique
préalable à la déclaration d'utilité publique pour l'institution des périmètres de protection de la prise d'eau dénommée « Rouquet », sur la commune d'Agen

Une enquête publique est ouverte sur les communes d'Agen, Boé, Le Passage, Layrac, Moirax, Sauveterre Saint Denis, Caudecoste, Lafox, Saint Nicolas de la Balerne, Saint Romain le Noble et saint Jean de Thurac **du jeudi 16 juin 2016 inclus au vendredi 01 juillet 2016 inclus.**

Elle porte sur la déclaration d'utilité publique pour l'institution des périmètres de protection de la prise d'eau dénommée « Rouquet », sur la commune d'Agen.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposées en mairie d'Agen, pendant **16 jours, du jeudi 16 juin 2016 inclus au vendredi 01 juillet 2016 inclus**, où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux, et consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également, pendant la même période, être adressées par correspondance, et y parvenir pendant la durée de l'enquête, au commissaire enquêteur à l'adresse du siège de l'enquête.

Mairie d'Agen
A l'attention de M. le commissaire enquêteur
place du Dr Esquirol
47000 Agen

Monsieur Jacques SAUVAGE, commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- Jeudi 16 juin 2016 de 9h à 12h, Mairie d'Agen.
- Vendredi 24 juin 2016 de 14h à 17h, Mairie d'Agen.
- Vendredi 01 juillet 2016 de 14h à 17h, Mairie d'Agen.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à la direction départementale des territoires de Lot et Garonne, en mairie d'Agen ainsi que sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne.

À l'issue de l'enquête, le préfet statuera sur la demande de déclaration d'utilité publique, par arrêté de DUP ou de refus, au vu des résultats de la consultation du public et des avis recueillis dans le cadre de la procédure d'instruction. Les demandes de renseignement concernant ce dossier sont à adresser à : Agglomération d'Agen, 8 rue André Chénier, CS 10190 47 916 Agen cedex 9.

Agen, le **25 MAI 2016**

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général



Jacques RANCHERE